

Beaujeu; enfin il reconnaît que le projet de réunion a fait naître des rivalités qui pourraient s'envenimer, et que la retraite du maire des Étoux rend presque impossible la recomposition d'une nouvelle administration municipale. »

Une ordonnance royale du 12 juin 1839 mit fin à cet état de choses, en réunissant purement et simplement la commune des Étoux à celle de Beaujeu.

Ici s'arrête la liste des communes supprimées du département du Rhône; elles sont au nombre de neuf; mais cette réduction a été comblée en partie par quatre érections nouvelles de communes que nous allons faire connaître.

Création de Communes.

A partir de la réunion de la commune des Étoux à celle de Beaujeu, il semble qu'une réaction favorable à la constitution communale se soit opérée dans le département du Rhône; en effet, non seulement on n'y a plus supprimé aucune commune, mais encore on en a créé plusieurs au moyen de la division de celles déjà existantes. Nous n'entrerons pas dans de grands détails à ce sujet, parce qu'ils trouveront leur place dans l'histoire locale, que nous avons réservée pour un autre livre. Nous dirons seulement que sur cinq érections nouvelles, quatre sont dues à l'importance acquise dans ces derniers temps par certaines localités. La cinquième est venue sanctionner un état de chose qui existait de fait depuis longtemps, la division de la commune de Marcy-la-Chassagne, dont nous avons déjà parlé.

Craponne, annexe de Grézieux-la-Varenne, érigée en église succursale par décret de l'archevêque de Lyon du